

COMITÉ SYNDICAL

EPAGE Doubs Dessoubre

06 Février 2024

- **OI ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024**
- **02 SIGNATURE ACCORD CADRE BEL**
- 03 RECRUTEMENT CHARGÉ DE MISSION MILIEUX PROJET BEL
- **04 CONDITIONS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE**DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS
- **05 INFORMATIONS DIVERSES**

Approbation du PV de la séance précédente

Il est demandé à l'assemblée d'approuver le procès verbal de la séance du 12 Décembre 2023.

Désignation d'un secrétaire de séance

Il est demandé à l'Assemblée de désigner le secrétaire de séance.

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser l'ajout d'un point à l'ordre du jour afin de délibérer sur la participation de l'EPAGE au programme de recherche FOREST'ADN.



OI ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2024



		nme de BP 20	024					
Pré-budget 2024 - Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Reste à charge					
SALAIRES & CHARGES								
Administratif								
Poste direction (1 ETP)	77 000 €		43 813 €					
Groupe binational 0,2 ETP 100%		20 020 €						
Subvention Life Climat 0,1 ETP 80%		6 160 €						
Appel à projet trame turquoise 0,1 ETP 70%		7 007 €						
Poste secrétariat/comptabilité (0,8 ETP)	46 000 €		38 600 €					
Subvention Life Climat 0,1 ETP 80%		3 680 €						
Subvention Feader N2000 administratif 140h		3 720 €						
GEMAPI								
Poste GEMAPI 1 (1 ETP)	47 000 €		39 950 €					
Subvention temps projet GEMAPI 15%		7 050 €						
Poste GEMAPI 2 (1 ETP)	45 000 €		16 865 €					
Subvention temps projet GEMAPI 15%		6 750 €						
Plan gestion stratégique ZH 0,5 ETP 70%		21 385 €						
Milieux naturels								
Poste milieux naturels 1 (0.6 ETP)	37 000 €		22 200 €					
Subvention Life Climat 0,3 ETP 60%		14 800 €						
Poste milieux naturels 2 (1 ETP)	40 000 €		0 €					
Subvention Feader N2000 100%		40 000 €						
Poste milieux naturels 3 (1 ETP) fusion sites + DOCOB	42 000 €		0 €					
Subvention Feader N2000 100%		42 000 €						
Poste milieux naturels 4 (1 ETP)	42 000 €		3 780 €					
Plan gestion stratégique ZH 0,5 ETP 70%		19 110 €						
Appel à projet trame turquoise 0,5 ETP 70%		19 110 €	F					





		Somme de BP	2024				
Pré-budget 2024 - Fonctionnement	Dépens	es Recettes	Reste à charge				
SALAIRES & CHARGES							
Qualité de l'eau							
Poste qualité de l'eau (0,6 ETP) / Subv 50% AERMC	33 000 €		4 608 €				
Opération Limitox 2 50%		21 450 €					
Participation CC & EPAGE HDHL/ convention x 0,4		6 942 €					
Poste qualité de l'eau (1 ETP) /Subv 50% AERMC 4	43 000 €		4 636 €				
Opération Limitox 2 50%		27 950 €					
Participation CC & EPAGE HDHL/ convention x 0,6		10 414 €					
Contrat de bassin							
Poste contrat de territoire (1 ETP)	43 000 €		15 050 €				
Subvention AERMC 50%		27 950 €					
Ressources karstiques majeu	ures						
	43 000 €		3 870 €				
Subvention AERMC 70%		39 130 €					
Communication							
	22 500 €		22 500 €				
COOPERATION GROUPE BE							
	45 000 €		0 €				
Financement BEL 100%		45 000 €					
	05 500 €	389 628 €	215 872 €				





		nme de BP 20	024
Pré-budget 2024 - Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Reste à charge
SALAIRES & CHARGES			
Divers			
Sous-total	19 150 €	0 €	19 150 €
FRAIS DE GESTION COURANT			
Etudes non suivies de travaux Milieux a	quatiques		
Etudes Ressources Karstiques Majeures - subv 80%	70 000 €	56 000 €	14 000 €
Etudes prospective changement climatique - subv 80%	120 000 €	96 000 €	24 000 €
Cotisation Label RS	2 200 €		2 200 €
Trame turquoise Milieux nature			
Rembt subv reçues FDC/CIA appel à projet trame turquoise	36 400 €	36 400 €	
Communication			
Communication/Poste contrat de bassin	15 000 €	12 000 €	3 000 €
Communication/Opération limitox2	1 000 €	700 €	300 €
Communication/Etude changement climatique	16 000 €	12 800 €	3 200 €
Communciation/EEE	1 000 €	700 €	300 €
Communication N2000	1 000 €	1 000 €	0 €
Unité publication marchés publics	3 000 €		3 000 €
Gestion courante	79660 €		
Sous-total	345 260 €	208 600 €	136 660 €



	Som	nme de BP 2024				
Pré-budget 2024 - Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Reste à charge			
LOCAUX						
Sous-total	14 000 €	2 400 €	11 600 €			
VEHICULES & DEPLACEMENTS						
Sous-total	18 363 €		18 363 €			
INDEMNITES ELUS						
Sous-total	10 500 €		10 500 €			
CREDIT & LIGNE TRESORERIE						
Services Bancaires (intérêt + frais de dossier)	10 000 €		10 000 €			
Sous-total	10 000 €		10 000 €			

PARTICIPATIONS STATUTAIRES					
Contribution Département du Doubs 256 082 €					
Contributions EPCI	451 634 €				
Sous-total	707 716 €				

Pré-budget 2024 - Fonctionnement	Dépenses	Recettes	RAC
Sous-total Dépenses/Recettes réelles	1 002 773 €	1 308 344€	-285 571 €





		nme de BP 20	Estimatif		
Pré-budget 2024 - Investissement	Dépenses	Recettes	Reste à charge	FCTVA N+2 à fin opération	
RIVIERES					
BV Dessoubre					
Etude AVPD PRO DLE 3 seuils Dessoubre amont - subv 70%	15 000 €	8 750 €	6 250 €	2 461 €	
Voyèze : travaux de reprise - subv 70%	15 000 €	8 750 €	6 250 €	2 461 €	
Ruisseaux Fleurey Moricemaison (PRO, DLE, Moe + travaux) - subv 70%	95 000 €	55 417 €	39 583 €	15 584 €	
MOE+ DLE + fct hydro BV Reverotte Lot 1 - subv 70%	70 000 €	40 833 €	29 167 €	11 483 €	
Travaux Reverotte - subv 70%		151 667 €*	368 333 €	85 301 €	
BV Cusancin					
Etude AVPD PRO DLE restauration morphologique Audeux - subv 70%	46 000 €	26 833 €	19 167 €	7 546 €	
Etude AVPS restauration morphologique Ruisseaux de Sancey - subv 70%	25 000 €	14 583 €	10 417 €	4 101 €	
MOE + DLE Barrage des pipes - subv 70%	40 000 €	23 333 €	16 667 €	6 562 €	
Travaux Barrage des pipes - subv 70%	750 000 €	218 750 €*	531 250 €	123 030 €	
Etude Cusancin Lot 1 - AVPS restauration morphologique Cusancin - Subv 50%	95 000 €	39 583 €	55 417 €	15 584 €	
BV Doubs franco-suisse					
Etude AVP PRO DLE seuil du Theusseret - subv 100%		80 000 €	0 €		
Etude AVP PRO DLE Moulin du Plain - subv 100%	40 000 €	40 000 €	0 €		
BV Doubs médian					
Etude AVPS AVPD ruisseaux de Glère-Bremoncourt - subv 50%	50 000 €	20 833 €	29 167 €	8 202 €	
Autres études					
Etudes imprévues - subv 50%	50 000 €	20 833 €	29 167 €	8 202 €	
Sous-total	1 891 000 €	750 167 €	1 140 833 €	290 515 €	

^{*} En 2024, seront touchés les acomptes de la moitié des 70% de subventions en HT des projets, le solde en 2025.





		Somme de BP 2024		
Pré-budget 2024 - Investissement	Dépenses	Recettes	Reste à charge	FCTVA N+2 à fin opération
MILIEUX NATURELS				
Etudes complémentaires les Belles Seignes LIFE CLIMAT- subv 100%	125 000 €	104 167 €	20 833 €	20 505 €
Travaux espèces exotiques envahissantes - subv 65%	30 000 €	19 500 €	10 500 €	
Etude PGSZH Subv 70%	70 000 €	49 000 €	21 000 €	
Opération replantage de haies, ripisylve, protection rivières	145 000 €	101 500 €	43 500 €	
Sous-total Sous-total	370 000 €	274 167 €	95 833 €	20 505 €
SOUS-TOTAL	2 261 000 €	1 024 333 €	1 236 667 €	311 020 €
COOPERATION GROUPE BEL				
Matériel informatique, téléphone, bureau, etc	5 000 €	5 000 €	0€	
Véhicule	25 000 €	25 000 €	0€	
DIVERS				
Crédit bâtiment	8 500 €		8 500 €	
Prêt relais/travaux		600 000 €		
Travaux bâtiment (chgt fenêtres 2023 reporté et agmt bureau CCPM)	20 000 €		20 000 €	
Matériel bureau et informatique	6 000 €		6 000 €	
Matériel technique	4 332 €		4 332 €	
Contraction/Remboursement Crédit relais	120 000 €		120 000 €	
Recette FCTVA		115 000 €	-115 000 €	
Sous-total Sous-total	188 832 €	745 000 €	43 832 €	
RAR 2023		213 414 €	-213 414 €	
Excédent fonctionnement capitalisés 1068		49 802 €	-49 802 €	

Pré-budget 2024 - Investissement	Dépenses	Recettes	RAC
Sous-total Dépenses/Recettes réelles	2 445 832€	2 032 549€	413 283€





		Somme de BP 2024		
Pré-budget 2024 - Investissement	Dépenses	Recettes	Reste à charge	
SOUS-TOTAL DEPENSES/RECETTES REELLES	2 449 832 €	2 032 549 €	413 283 €	
ECRITURES D'ORDRE				
Amortissement	30 000 €	80 000 €	-50 000 €	
Neutralisation amortissement Mdt 198/ tit 28				
Sous-total	30 000 €	80 000 €	-50 000 €	
PARTICIPATIONS STATUTAIRES				
Contribution Département du Doubs à l'investissement 60% RAC		153 649 €	-153 649€	
Contribution EPCI à l'investissement 40% RAC		180 654 €	-180 653€	
Sous-total	0€	334 303 €	-334 303 €	
Virement compl/contribution de la section de fonctt		296 196 €	-296 196€	
TOTAL	2 475 832 €	2 739 048 €	336 784 €	
Résultat négatif reporté	263 216 €		263 216 €	
	2 739 048 €	2 739 048 €	0 €	



O2 SIGNATURE ACCORD CADRE BEL



Signature accord cadre BEL

Dans le courant du mois de décembre, de nombreux échanges ont eu lieu entre les avocats conseils du groupe Bel et le cabinet SEBAN (recruté par les 2 EPAGEs), ainsi qu'avec le service Bel dédié aux projets tourbières, le CEN et les EPAGEs.

Une version quasi aboutie de l'accord cadre a été rédigée en décembre, et fait encore l'objet de quelques ajouts au sein du CEN et du groupe BEL.



Cette version de l'accord cadre sera présentée en comité syndical de début mars pour une validation par les élus de l'EPAGE, et la prise de la délibération autorisant la Président de l'EPAGE a signer l'accord cadre (pour une signature officielle prévue fin mars 2024).



Signature accord cadre BEL

Au cours des échanges de décembre, ont également été évoqués les besoins de personnel au sein des 3 structures (CEN, EPAGE HDHL et EPAGE DD) pour l'animation de projets BEL.

Cette réflexion a conduit à la conclusion du besoin d'1 ETP complet en 2024 au sein de chacune d'entres elles, avec coordination par le CEN, sous la même forme que pour la préfiguration et l'animation du LIFE Climat Tourbières du Jura.

Les conditions financières de l'animation et des besoins de matériel afférents au poste seront précisées dans une convention signée entre Bel et chaque structure, visée en même temps que la signature de l'accord cadre.

Il a été acté fin janvier 2024 par le Groupe Bel une enveloppe annuelle de 60 000 € sur 3 ans dédiée à l'animation des projets et pour chacune des 3 structures (salaire brut chargé de 40 000 € x 1,4, pour couvrir matériel et accompagnement administratif).



RECRUTEMENT CHARGÉ DE MISSION MILIEUX NATURELS PROJET BEL



Recrutement chargé de mission milieux naturels projet BEL

Afin d'anticiper l'arrivée d'un agent dédié aux projets BEL au sein de l'EPAGE, il est nécessaire de procéder à la création du poste (publication de ce dernier courant février/mars pour prise de poste au plus tard en avril 2024).



Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Comité syndical (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Il est proposé au Comité syndical :

- de créer un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet, dans la filière technique au grade d'ingénieur afin de mener à bien les projets milieux naturels (1 an minimum et 6 ans maximum pour un contrat de projet).

Le contrat (renouvellement compris) prendra fin lors de la réalisation l'opération pour lequel le contrat a été conclu, un 1er contrat d'une durée d'un an sera proposé.



Recrutement chargé de mission milieux naturels projet BEL

A défaut, le contrat prendra fin après un délai d'un an minimum si l'opération ne peut pas être réalisée. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse lorsque le projet ou l'opération prévue ne sera pas achevée au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

L'agent assurera les fonctions de Chargé de mission milieux naturels à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35 / 35ème.

L'emploi sera classé dans la catégorie hiérarchique A. La rémunération sera déterminée selon un indice de rémunération en référence à la grille indiciaire des ingénieurs.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget 2024.





CONDITIONS ET MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

(\$)

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlements des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics mentionnés à l'article 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant



dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et abrogeant le décret n° 91-573 du 19 juin 1991 ;

Vu le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Considérant ce qui suit :

- ✓ Les agents qui se déplacent pour les besoins du service (mission, tournée, intérim, stage, formation) en dehors de leur résidence administrative et de leur résidence familiale peuvent, le cas échéant, prétendre au remboursement des frais de repas et d'hébergement exposés dans ce cadre, sous la forme d'une indemnité de mission ou de stage.
- Cette indemnité est versée par la collectivité territoriale ou l'établissement public pour le compte duquel sont effectués les déplacements temporaires.
- Les justificatifs de paiement des frais de déplacement temporaires sont communiqués par l'agent au seul ordonnateur qui en assure le contrôle.







Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Pour rappel, les montants forfaitaires des indemnités de mission sont les suivants :

∆ Dans tous	France métropolitaine			Outre-	mer
les cas précités, pour les agents ayants la qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, le taux d'hébergement est fixé à 150 euros.	Taux de base	Grandes villes (+ de 200 000 habitants) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et- Miquelon, Saint- Barthélemy, Saint-Martin	Nouvelle- Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Hébergement	90€	120€	140€	120€	120€
Repas		24€			



Conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacements

Il est proposé au Comité syndical de :

- Fixer le barème des taux du remboursement forfaitaire des frais d'hébergement liés à une mission à l'identique de ceux de l'Etat (dans tous les cas précités, pour les agents ayants la qualité de travailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite, le taux d'hébergement est fixé à 150 euros);
- D'instaurer le remboursement au réel des frais de repas exposés à l'occasion des déplacements professionnels en dehors de la résidence administrative et de la résidence familiale par l'agent, sur production des justificatifs de paiement auprès de l'ordonnateur;
- D'autoriser le président à signer tout acte afférent à la prise en charge de ces frais, et qui est chargé de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.



O5 PROJET FOREST'ADN



Projet scientifique FOREST'ADN

Le laboratoire ThéMA/CNRS de l'Université de Franche-Comté sollicite l'EPAGE pour prendre part au projet de recherche FOR'EST-ADN soumis à financement à la Région Bourgogne Franche-Comté le 23 février prochain et qui doit être cofinancé à hauteur de 10% par des partenaires extérieur.

Le montant total du projet s'élève à 250 000 € (matériel, temps chercheurs, 3 ans doctorat et 1 an post-doctorat) et il est donc recherché 25 000 € de co-financement)

Le soutien financier sollicité auprès de l'EPAGE est de l'ordre de 1 000/1 500 € annuel sur 3 ans.

Le projet FOR'EST-ADN vise à comprendre les réponses des forêts comtoises (Hêtres, Sapins et Épicéas) aux changements globaux et formuler des recommandations de gestion aux acteurs locaux. L'approche est interdisciplinaire (télédétection, modélisation, biologie moléculaire, etc) et implique les laboratoires Chrono-Environnement, ThéMA, Femto et Utinam.

Le premier axe s'intéresse aux processus favorisant ou limitant la régénération naturelle des hêtres. Le second axe se concentre sur l'analyse de la pression des bioagresseurs (scolytes) sur les forêts. Ce projet s'inscrit donc dans les enjeux actuels de la transition écologique et de la lutte contre le réchauffement climatique, en proposant des solutions basées sur la nature pour restaurer les écosystèmes forestiers dégradés et renforcer leur résilience.





Projet scientifique FOREST'ADN

L'EPAGE est intéressé à plus d'un titre pour prendre part à ce projet scientifique :

- Les îlots de sénescence portés dans le cadre de l'animation NATURA 2000 correspondent à de la régénération naturelle et pourraient pour certains d'entre eux être intégrés au programme de recherche pour en observer les effets ;
- Les documents de gestion forestière sont soumis à avis NATURA, le travail de recherche proposé permettra d'apporter des éléments de connaissances supplémentaires en regard es avis à rendre ;
- Dans la cadre de la révision du DOCOB du site N2000 de la Vallée du Dessoubre, le programme de recherche pourra apporter des éclairages permettant d'aiguiller les futures orientations;
- Un certains nombres de zones humides et tourbières du territoire EPAGE ont été plantées d'exploitations de résineux dans les années 60/70 et arriveront à maturité d'ici à une dizaine d'année, les travaux de recherche du programme pourront orienter les choix futurs sur la régénération, l'ouverture ou la plantation de ces secteurs ;





Projet scientifique FOREST'ADN

Il est proposé au Comité syndical d'autoriser le Président à signer la convention et tous les documents afférents pour Le projet FOR'EST-ADN qui vise à comprendre les réponses des forêts comtoises (Hêtres, Sapins et Épicéas) aux changements globaux et formuler des recommandations de gestion aux acteurs locaux. L'approche est interdisciplinaire (télédétection, modélisation, biologie moléculaire, etc) et implique les laboratoires Chrono-Environnement, ThéMA, Femto et Utinam.

OS INFORMATIONS DIVERSES



Informations diverses

 Arrivée de Pauline VANDEL, recrutée au poste de chargée de mission milieux naturels pour la révision du DOCB et l'animation des actions du site NATURA 2000, dans le courant de février.

Agée de 23 ans, originaire de Lons-le-Saunier, de formation en Gestion Conservation et Restauration des Ecosystèmes à l'Université de Lorraine, elle a réalisé plusieurs stages et alternance en collectivité, bureau d'étude et associations agissant dans le domaine environnemental (Mosaïque Environnement, FDC39, CEN Isère) sur des missions zones humides, EEE, PAEC/MAEC.

 Départ d'Adrien DUCOULOUX, chargé de mission Contrat de territoire et en charge du projet de restauration des ruisseaux de Glère/Bremoncourt, le 22 mars 2024.

Une partie des missions assurées par Adrien DUCOULOUX seront transférées à Raphaël DOMICE jusqu'à septembre, ou fin 2024 (suivi documents d'urbanisme, suivi et rédaction du bilan du Contrat de territoire 2022-2024, coordination de la communication, etc), en attendant d'avoir plus d'informations concernant le 12ème programme de l'AERMC et le prochain contrat Doubs Dessoubre. Le projet de restauration des ruisseaux de Glère et Bremoncourt sera quant à lui transféré au pôle GEMAPI.



Informations diverses

Absence directeur. Une opération en date du 05 février entrainera un arrêt de travail de plusieurs semaines (l'arrêt de 2 mois sera réduit au minimum afin de perturber le moins possible le fonctionnement de la structure).

Date prochain Comité syndical

Proposition de tenue mardi 05 Mars 2024 : Vote du Budget Primitif.

Mercredi 06 mars 2024 à 9h30 à Sancey : COPIL démarrage étude prospective sur le changement climatique.

La première partie de la réunion permettra l'introduction officielle de l'étude qui sera menée sur les 2 prochaines années, avec les interventions de M. le Préfet du Doubs, François CUCHEROUSSET, Valérie PAGNOT pour la Région Bourgogne Franche-Comté et Vivien ROSSI pour l'AERMC.





Dates à venir

Mercredi 06 mars 2024 à 9h30 à Sancey : COPIL démarrage étude prospective sur le changement climatique.

La seconde partie sera dévolue à la présentation de la méthodologie et des étapes de l'étude.

Puis suivra une intervention de Michel MAGNY et Hervé RICHARD, chercheurs au sein de l'Université de Franche-Comté/CNRS, pour une sensibilisation aux processus et effets du changement climatique en Massif du Jura.

Jeudi 18 mars 2024 à 10h (lieu restant à définir) : réunion du Groupe technique binational pour la qualité du Doubs franco-suisse.







3 rue du Clos Pascal 25190 Saint-Hippolyte





contact@doubsdessoubre.fr

Retrouvez les actualités de l'EPAGE sur https://doubsdessoubre.fr/





